

Commentaires d'Unifor Québec

Consultation

**Interventions forestières qui visent à favoriser
l'habitat du caribou forestier**

Réalisée par :

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Unité de gestion de Sept-Îles, Havre St-Pierre et Anticosti

Du 26 juillet au 14 août 2018

Mise en contexte

Nous avons pris connaissance, par différents médias, de la consultation que le ministère réalise entre le 26 juillet et le 14 août 2018 concernant les différentes interventions forestières qui visent à favoriser l'habitat du caribou forestier.

Étant membre de la Table des partenaires créée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous tenons à vous souligner notre surprise d'apprendre cette consultation par le biais des médias et encore plus de la période choisie par le ministère pour effectuer cette consultation. Les autorités du ministère ne sont pas sans savoir que durant cette période, la majorité des organisations et leur personnel sont en vacances tout comme la majorité de nos membres. Nous vous exprimons fortement notre insatisfaction à cet égard.

Introduction

Notre organisation s'est impliquée depuis plusieurs années dans tous les dossiers touchant la forêt et qui pouvaient avoir des répercussions sur la survie des communautés forestières, des travailleurs et leur famille. À l'égard du dossier du caribou forestier, nous avons fait par le passé plusieurs interventions et posé plusieurs questions qui sont toujours restées sans réponse.

Commentaires et questions

1. Le ministère n'a jamais été en mesure de démontrer que le caribou forestier était menacé. Si l'on veut un *Plan de rétablissement*, il faudrait tout d'abord savoir d'où l'on part afin d'évaluer dans un espace-temps précis et connu, la situation, afin de connaître exactement l'état des choses.

En référence à ce commentaire et à partir du *document Plan de rétablissement du caribou forestier 2013 – 2023* produit par l'équipe de rétablissement, nous constatons que les chiffres avancés ne nous permettent pas d'affirmer que **le caribou forestier est ou n'est pas menacé**.

Nous vous référons plus précisément à la page 58 du document où l'on parle de l'objectif de 11 000 caribous à atteindre d'ici 2023. On y présente également la population estimée pour les différentes zones de l'aire d'application du Plan de rétablissement du caribou forestier ainsi que l'objectif à atteindre pour chacune de ces zones. L'aire est divisée en quatre zones soient la zone Sud, la zone Centre, la zone Nord et la zone Est. À noter que l'aménagement forestier se fait exclusivement dans la zone Sud.

À cet effet, nous avons reproduit les données de la page 58 sur la carte que l'on retrouve dans le Plan et présentée en annexe. Les résultats sont les suivants :

Zone Sud : potentiel de 2 475 caribous soit un objectif de 1,5 caribous/100 km², population estimée de 2 650, **surplus de 175** caribous par rapport à l'objectif de 2023. C'est dans cette zone que se fait la récolte forestière.

Zone Centre : où l'on pourrait parler de chevauchement : potentiel de 1 800 caribous, population estimée de 2 300, **surplus de 500** caribous par rapport à l'objectif de 2023.

Zone Nord : potentiel de 3 700 caribous, population estimée de 665, **déficit de 3 125** caribous par rapport à l'objectif de 2023.

Zone Est : potentiel de 2 700 caribous, population estimée de 1 650, **déficit de 1 050** caribous par rapport à l'objectif de 2013.

Nous constatons que le **déficit est situé dans deux zones où il n'y a aucune récolte forestière**. On semble oublier également que **75 % de l'aire de répartition du caribou est situé au nord de la zone Sud où se pratique l'aménagement forestier**. Est-ce que nous sommes en présence d'une espèce menacée? Est-ce qu'il y a des données qui existent pour démontrer que la récolte forestière est une menace pour le caribou forestier?

Selon nous, il est impossible de répondre à ces questions avec les données disponibles actuellement.

2. Depuis 2012, le ministère a effectué des inventaires qui n'ont pas été pris en considération dans le Plan de rétablissement du caribou. Ces inventaires ont été effectués entre autres au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. De l'aveu même du responsable du dossier du caribou forestier du ministère, M. Francis Forcier, au journaliste du Quotidien Louis Tremblay, ces inventaires ont toujours présenté des résultats plus élevés. Entre autres, le deuxième inventaire effectué en 2012 au Saguenay-Lac-Saint-Jean sur un territoire de 25 000 km² dans le secteur du réservoir Pipmuacan a démontré 10 ans plus tard, que la population avait pratiquement doublé sans que l'on puisse en expliquer les raisons, et ce, malgré le fait que le taux de perturbation soit passé de 59 % à 69 %.

Tenant en compte ces données, comment peut-on établir que si le taux de perturbation dépasse 35 %, cela menacerait le caribou ?

3. Entre 1999 et 2014, 25 inventaires ont été réalisés sur la Côte-Nord. Les densités du caribou variaient de 1 caribou/100 km² à 6,7 caribous/100 km². La liste des secteurs inventoriés est présentée en annexe.

Plusieurs secteurs ont été inventoriés plus d'une fois. Entre autres, le secteur des rivières Manicouagan et Toulmoustouc d'une superficie de 11 000 km² a été inventorié en 2003 et 2009. La population a augmenté de 92 %. Un extrait du rapport est présenté en annexe.

Un autre secteur de 2 800 km² au sud-ouest du réservoir Manicouagan a été inventorié en 2002, 2003, 2004, 2005, 2007 et 2014. La population est passée de 1,8 caribou/100 km² à 4,7 caribous/100 km². Ces données proviennent de la liste des inventaires. Que pouvons-nous conclure de ces données ? Que le caribou est menacé ? Qu'il ne l'est pas ? On le constate les questions sont bien plus nombreuses que les réponses. En fait, les données font la démonstration de notre méconnaissance de la situation.

4. Une des mesures envisagées dans le Plan d'action du gouvernement pour le caribou concerne la fermeture de chemins forestiers après la récolte. Les plans consultés nous laissent voir que cette fermeture pourrait toucher une centaine de kilomètres.

Cela nous paraît inconcevable de mettre de l'avant des mesures qui pourraient avoir des répercussions importantes et tangibles sur les emplois dans un contexte où les données ne nous permettent pas de statuer sur la situation du caribou forestier, et ce, à partir des données contenues dans les documents du ministère. Plusieurs autres questions doivent aussi être considérées :

- ✓ Quels seront les impacts de cette mesure sur la possibilité forestière puisque les travaux sylvicoles appropriés ne pourront être accomplis?
- ✓ Comment la diminution des travaux sylvicoles affectera-t-elle les travailleurs?
- ✓ Comment se fera l'accès à d'autres secteurs de récolte et d'aménagement?
- ✓ Quels sont les autres impacts économiques sur le développement d'activités découlant de la construction des routes forestières comme le développement de la villégiature, les activités récréotouristiques (pêche, chasse, motoneiges, etc.).

Pour toutes ces considérations, nous nous opposons à cette mesure particulière du plan d'action du gouvernement, et ce, tant et aussi longtemps que le gouvernement ne rendra pas publics les impacts de l'ensemble des mesures préconisées pour la protection du caribou.

Nous réitérons **notre position qu'il est impossible de statuer sur la situation du caribou forestier à partir des données disponibles actuellement.**

5. Dans la première phase, le Plan d'action du gouvernement pour le caribou contient d'autres mesures qui consistent plus particulièrement à maintenir des **massifs forestiers résiduels** dans les territoires perturbés et à constituer de **vastes espaces propices** de l'ordre de 5 000 km² pour le caribou.

Il est clairement indiqué dans différents documents que dans ces « *espaces propices* » le taux de perturbation ne devra pas dépasser 35 % incluant la récolte, les feux et les chemins, et ce, sur une période de 50 ans.

D'autres secteurs où le taux de perturbation est plus élevé que 35 % sont appelés « *espaces résiduels* » où l'on parle de restauration, c'est-à-dire que l'on va diminuer la récolte jusqu'à l'obtention d'un taux de perturbation avoisinant les 35 %. Ce niveau a été déterminé il y a plus de 10 ans en se basant sur des simulations. Il nous apparaît clairement, à la lumière de différents résultats d'inventaire où il y a présence de caribous que l'établissement de ce taux ne tient pas la route. Actuellement, la protection de **massifs forestiers** a déjà été identifiée par le ministère ainsi que les « **vastes espaces propices** » pour le caribou et les « **secteurs à restaurer** ». Et nous nous basons ici sur les documents et les déclarations faites par M. Francis Forcier, lors d'une rencontre effectuée à Alma l'hiver dernier, et à laquelle plusieurs de nos membres ont assisté. Ces mesures auront sûrement des impacts majeurs sur la possibilité forestière. À cet égard, le **Forestier en chef** a publié le 18 novembre une fiche thématique *sur le caribou forestier* pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean où il est indiqué :

- ✓ *La détermination des possibilités forestières intègre maintenant 65 massifs forestiers de protection totalisant 625 485 hectares. Ces massifs sont soumis à des calendriers stricts interdisant la récolte de bois pour des périodes précises allant de 10 à 70 ans.*
- ✓ *Il est écrit que pour l'UA 024-71, un facteur de détermination évalué à moins de 2 % est appliqué pour le maintien de **massifs forestiers** pour la protection du caribou.*
- ✓ *L'effet de l'implantation de vastes espaces propices (VEP) dans la région 2 selon la phase 1 du Plan d'action soumis n'est pas intégré à la présente détermination parce que les paramètres de mise en œuvre sont inconnus.*

En résumé, il apparaît clairement que le ministère applique aveuglément le taux de perturbation de 35 %, et ce, depuis la publication du document du Programme du fédéral en 2012 pour le rétablissement du caribou forestier où ce taux a été en premier invoqué. On retrouve aussi ce taux limitatif dans le Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 réalisé par l'équipe de rétablissement et dans le rapport sur les forêts attribuables (rapport sur la limite nordique) qui a été adopté par l'Assemblée nationale et qui a force de loi. Ce dernier rapport est très clair sur les mesures à adopter pour la protection du caribou forestier. Pourtant, depuis ce temps, les inventaires réalisés ont démontré que les populations sont en augmentation.

6. Le 26 avril 2018, le ministère publiait un document intitulé « **Les faits saillants du plan d'action gouvernemental** » ainsi qu'une vidéo dans laquelle M. Francis Forcier évoquait clairement que le ministère avait soustrait à la récolte forestière pour l'année 2018 – 2019 plus de 34 000 km² pour fins administratives. Ceci est une étape éventuelle vers la création d'aires protégées. 34 000 km², c'est 3 400 000 ha, c'est une possibilité forestière de 3 millions de mètres cubes, c'est l'équivalent de 9 000 emplois directs, indirects et induits. Comme image, c'est la distance de Québec – Montréal (240 km par une largeur de 150 km).

7. À quel jeu, le ministère joue-t-il?

D'un côté, il met en œuvre des mesures qui ont des impacts à court, moyen et long terme sur la vitalité économique des régions qui en dépendent, sur les communautés qui vivent de la forêt, les familles et les milliers de travailleurs. Pourtant, le ministère n'est même pas en mesure de dire si ces mesures auront des impacts réellement positifs sur les populations de caribous. De l'autre côté, le gouvernement adopte un budget de 7 millions \$ sur trois ans pour *accroître les connaissances sur l'état et la dynamique des populations de caribous, leur tendance démographique*. Il reste encore 2 ans à ce projet. **Pourquoi ne pas attendre que nos connaissances soient plus grandes avant d'implanter des mesures qui impactent les emplois et l'économie ?**

8. Plusieurs autres facteurs peuvent influencer la survie du caribou, notamment :

- ✓ Quel est l'effet des changements climatiques sur son comportement? C'est une espèce qui vit bien dans le froid, est-ce qu'il va remonter au nord de la limite des forêts attribuables (limite nordique) où l'on retrouve 75 % de son aire?
- ✓ Quel sera l'effet de l'augmentation de la présence du cerf de Virginie dont la présence s'étant maintenant jusqu'à Chibougamau? Il faut noter que le cerf est porteur d'un virus qui est fatal pour le caribou.
- ✓ Pourquoi ne sommes-nous pas encore en mesure d'expliquer, après 40 ans d'études et de suivis, le déclin majeur des hardes de la rivière aux Feuilles et de la rivière Georges, dont la population, dans ce dernier cas, est passée de 800 000 bêtes à 7 000 têtes actuellement?

9. Des réponses nécessaires

- ✓ Pourquoi faire mettre l'accent sur la récolte forestière comme étant une cause qui pourrait avoir un impact sur le caribou forestier alors que dans les faits, avec les inventaires qui ont été réalisés, on constate une augmentation des populations ?
- ✓ Pourquoi ne pas admettre que les hypothèses émises au début des années 2000 peuvent s'avérer erronées considérant qu'il n'y avait pratiquement pas d'inventaires réalisés à cette époque ?
- ✓ Pourquoi continuer à mettre en œuvre des actions qui ont des impacts sur les travailleurs avant d'avoir un portrait précis de la situation?

Plusieurs autres questions inquiètent nos milliers de travailleurs et leurs familles :

- ✓ Quel sera l'impact de l'implantation des aires protégées que le gouvernement veut mettre en place pour respecter son engagement d'atteindre 17 % d'aires protégées en 2020 ?
- ✓ Quel sera l'impact du Plan nord avec 50 % de protection à partir du 49^e degré de latitude ?

10. Conclusion

Devant tous ces faits, constats et interrogations, nous considérons qu'il est légitime, au nom des milliers de travailleurs que nous représentons et de leurs familles, **de demander au gouvernement du Québec :**

- ✓ **Un moratoire sur la mise en œuvre de toutes mesures et/ou actions concernant la protection du caribou forestier tant et aussi longtemps que les résultats du programme d'inventaire de trois ans ne seront pas connus;**
- ✓ **De faire preuve de transparence en rendant publiques toutes les données des inventaires et études effectuées sur le caribou réalisées au cours des dernières années;**
- ✓ **De rendre publics les impacts sur la possibilité forestière des mesures du plan d'action du gouvernement pour la protection du caribou.**

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, mes meilleures salutations.



Renaud Gagné
Directeur québécois

c. c. M. Justin Trudeau, Premier ministre du Canada
M. Philippe Couillard, Premier ministre du Québec
M. Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs
Mme Catherine McKenna, ministre de l'Environnement et du changement climatique
Les députés fédéraux des régions 02, 08, 09, 10
Les députés provinciaux des régions 02, 08, 09, 10
Les préfets des régions 02, 08, 09, 10
Les maires des régions 02, 08, 09, 10
M. Yves Montigny, maire de Baie-Comeau
M. Alain Thibault, maire de Port Cartier
Toutes les sections locales et membres du secteur de la foresterie d'Unifor-Québec

p.j. Carte de l'application du plan de rétablissement du caribou, potentiel de rétablissement par zones et données démographiques, Liste et résultats des inventaires de caribous forestiers réalisés sur la Côte-Nord de 1991 à 2014, Extrait du rapport de l'inventaire aérien des secteurs des rivières Manicouagan et Toulnostouc.